

lycée hôtelier  
Yvon Bourges

académie  
Rennes  
Éducation  
nationale

## ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

### AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DINARD, le 18 septembre 2020

Secrétariat

Date : **Vendredi 09 octobre 2020 (dépouillement à 17h00)**

Lieu : **Salle Petit Bey**

**REMARQUE IMPORTANTE** : **CHAQUE PARENT EST ÉLECTEUR** quelle que soit sa situation matrimoniale et sa nationalité **ET ÉLIGIBLE** sauf s'il a été privé de tout ou partie des droits civils, civiques ou de famille (art.131-26 du code pénal – art R421-36 du code de l'éducation).

Dossier suivi par  
Yves Garnier

Téléphone  
02 99 16 80 80

Télécopie  
02 99 16 80 81

Mél.  
ce.0350005r@ac-rennes.fr

33, rue des Ecoles  
B.P. 80304  
35803 DINARD CEDEX

Site internet  
www.lyceehotelierdinard.fr

### ORGANISATION DU VOTE

#### I. NOTA IMPORTANT :

Par mesure de simplification et après avis du conseil d'administration réuni le 23 septembre 2019, il a été décidé que le vote se déroulerait **EXCLUSIVEMENT PAR CORRESPONDANCE**.

#### II. VOTE PAR CORRESPONDANCE :

Votre vote devra me parvenir **avant le 09 OCTOBRE 2020 à 17h00**

#### COMMENT DEVEZ-VOUS VOTER ?

Suivez les instructions ci-dessous :

- 1) Mettez votre bulletin qui ne devra comporter ni rature ni surcharge dans la petite enveloppe couleur bulle jointe sans aucune inscription ou marque d'identification.
- 2) Mettez cette enveloppe contenant votre bulletin dans l'enveloppe blanche pré-imprimée jointe. Complétez et signez.
- 3) Mettez l'enveloppe blanche dans la troisième enveloppe kraft qui porte la mention « Élection au conseil d'administration » que vous cachetterez et adresserez à l'établissement.

Nota : Si les deux parents souhaitent faire un seul envoi, les deux enveloppes blanches seront insérées dans la 3<sup>ème</sup> enveloppe adressée à l'établissement.

**REMARQUE** : Tout pli qui ne comportera pas ces mentions sera nul.  
\* Affranchissez au tarif en vigueur et postez.  
\* Ou faites parvenir l'enveloppe au Lycée par votre enfant (Secrétariat de Direction).

**N'ATTENDEZ PAS LA DERNIERE MINUTE !**

N'oubliez pas que votre vote doit me parvenir avant le :  
**09 OCTOBRE à 17h00**

Les plis parvenus à l'établissement après la clôture du scrutin seront nuls.

Le Proviseur

M. Romain RAOUL

